

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL32

présenté par
Mme Regol, M. Amirshahi, M. Iordanoff, Mme Balage El Mariky et M. Duplessy

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	15 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise, sur le modèle des pactes capacitaires, à aider les SIS à financer le remplacement intégral des mousses anti-incendie contenant des PFAS, ces “polluants éternels”, par des mousses anti-incendie ne contenant aucun PFAS.

En effet, outre l’exposition par les fumées toxiques, les sapeurs-pompiers sont également exposés aux PFAS via l’emploi de ces mousses anti-incendie. Les analyses de cheveux prélevés sur des sapeurs-pompiers volontaires par les Écologistes en partenariat avec les organisations syndicales de sapeurs-pompiers ont ainsi sans surprise démontré une sur-contamination des soldats du feu.

Pourtant, des alternatives existent : le SIS du Bas-Rhin s'est par exemple équipé entièrement d'émulseurs sans fluor, pour un coût de 335 000 euros (incluant le nettoyage et l'élimination des composés fluorés résiduels pour éviter toute contamination du nouvel émulseur).

L'Union européenne réfléchit par ailleurs à interdire l'intégralité des PFAS des mousses anti-incendie, alors que les PFOS sont déjà interdits depuis 2011 et que les PFOA et les PFAS en chaîne avec 14 à 9 atomes de carbone seront définitivement interdits en juillet 2025. Il s'agit donc d'anticiper cette évolution législative à venir pour protéger dès maintenant les soldats du feu.

Parce qu'il est du devoir des pouvoirs publics d'assurer la protection de celles et ceux qui les servent, l'amendement propose par conséquent un transfert de crédits de l'action 04 "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" du programme "Police nationale" vers l'action 13 "Soutien aux acteurs de la sécurité civile" du programme "Sécurité civile" à hauteur de 15 millions d'euros afin d'aider les SIS dans ce renouvellement.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de lever le gage.